



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 8 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par : **Pascal RIDGEN**  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

99, rue du Maréchal Foch  
BP 80805  
57208 SARRAUEMINES CEDEX

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant le lotissement Cressot à Sarralbe  
Gestion des eaux pluviales - **Accord immédiat**

**RÉF.** : PR/

**P.J.** : 1 récépissé de déclaration  
1 fiche descriptive du IOTA  
1 dossier de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Lotissement d'habitation Cressot à Sarralbe – Gestion des eaux pluviales**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 25 septembre 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00374
- Dossier réalisé par : Bureau d'études BEREST Lorraine de Phalsbourg

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de SARRALBE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER